Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 20/10/2025
ID : 064-200087492-20251014-31_2025-DE

Séance du Comité Syndical du SMEP de la région de Jurançon du 14 octobre 2025

Le 14 octobre 2025, à 18 heures 00, le Comité du Syndicat Mixte de l'Eau Potable de la région de Jurançon s'est réuni dans les locaux du SMEP à Jurançon, sur convocation de Monsieur le Président, publiée le 7 octobre 2025 et transmise par voie électronique le 7 octobre 2025, et sous la présidence de ce dernier.

PRESENTS : M. BERNOS Michel, M. PATRIARCHE Nicolas, M. DUDRET Victor, M. POURTAU Xavier, M. RHAUT Jean-Christophe, M. DAVANTES Jean-Charles, M. NAHON André, M. FAUX Jean-Pierre, M. MAZODIER Frédérick, M. MAUBOULES Patrick, M. MORLAS Claude, Mme BELAYGUE Dominique, M. GAUZERE Guy, M. DAROQUE Jean-Baptiste, M. LASSALLE Philippe, M. POILLION Jean, M. MALO Serge, M. BERTRANINE-CHANQUET Serge, Mme HORROD Vanessa, M. BÉGUÉ Gérard, Mme HOURCADE-MEDEBIELLE Véronique, M. LABAT Léopold, Mme JOUANINE Marie-Hélène, M. RANGOTTE Pierre.

ABSENTS EXCUSES : M. MORA Pascal, Mme MARQUE Christine, M. URBAN Jean-Claude, M. CAPERET Alain, M. CABANNE Pascal, Mme DAUGAS Sylvie, M. CARRIQUIRY Gérard (représenté par M. MORLAS Claude, délégué suppléant), M. ROTH Patrick (représenté par M. DAROQUE Jean-Baptiste, délégué suppléant), M. CLAVERIE Didier, M. SOUDAR Denis, M. GERMAIN Eric (représenté par Mme HORROD Vanessa, déléguée suppléante), M. PEDEFLOUS Roger, M. VERMESSE Bruno, M. BURON Patrick, M. DUMAS François.

ABSENTS MAIS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. PARIS Gérard a donné pouvoir à M. MALO Serge, M. BERNIARD Claude a donné procuration à M. BERNOS Michel, M. LACRABERE Francis a donné procuration à M. LABAT Léopold.

Secrétaire de séance : M. MALO Serge

Délibération n° 31-2025 – UZOS – Intégration du réseau d'eau potable du lotissement le Domaine des Prés au domaine public

Rapporteur : Monsieur Jean-Charles DAVANTES

Le Rapporteur indique que par délibération en date du 3 juillet 2025, la commune d'Uzos souhaiterait incorporer au domaine public l'ensemble des canalisations et organes de distribution d'eau potable du lotissement du Domaine des Prés.

Sous réserve du bon respect des certificats de conformité des réseaux d'eau potable desdits lotissements, émis par l'exploitant Agur, et après vérifications préalables des installations existantes, le Rapporteur propose de les incorporer dans le périmètre public du Syndicat.

Le rapporteur ajoute que cette incorporation a pour effet de transférer au domaine public les obligations d'entretien, de surveillance ainsi que de renouvellement de ces réseaux et branchements d'eau potable.

Le Comité Syndical, après avoir entendu le Rapporteur dans ses explications, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'accepter l'incorporation du lotissement du Domaine des Prés situé sur Uzos dans le domaine public géré par le Syndicat ;

CHARGE Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le
ID : 064-200087492-20251014-31_2025-DE

Au moment du vote de la délibération :

En exercice : 39 Nombre de présents : 24 Pouvoirs : 3 Nombre de votants : 27

Vote – Pour : 27 / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait à JURANÇON et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme.

Signature du Président :
Michel BERNOS

Syndicat Mixte d'Eau Potable
de la région de Jurançon

Signature du secrétaire de séance :
Serge MALO